



Entreprise fermée lors de ma reprise de travail

Par Mathy

Bonjour,

Je suis sensée reprendre le travail demain (29/04) suite à un arrêt de travail dû à une opération et en passant devant la boutique, une affiche stipule que l'entreprise sera fermée exceptionnellement jusqu'au 5 mai. N'ayant jamais été informée de ces "congés", j'ai donc de suite envoyé un SMS à mon boss pour savoir s'il y avait une erreur et lui stipuler au passage que mon salaire de mars n'avait toujours pas été payé non plus... Message auquel je n'ai jamais eu de réponse ! Que dois-je faire? Dois-je aller sur mon lieu de travail pour ne pas être reconnue comme démissionnaire?

Merci de vos réponse...

Par kang74

Bonjou

Depuis quand êtes vous en arrêt de travail ?
Qu'appellez vous " salaire " ?

Par Mathy

Bonjour,

Je suis en arrêt depuis le 14 mars. Le salaire dû est celui du 1er mars au 13 mars.